

GRANDE VENTE DU PRINTEMPS

COWANSVILLE **mazda**



Publié le 13 avril 2015 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

Consultation sur le règlement de zonage: le débat toujours passionné à Sutton



Environ 200 personnes ont envahi samedi l'église Saint-André de Sutton pour discuter de leur vision du développement de leur municipalité.
photo Catherine Trudeau



Cynthia Laflamme

La Voix de l'Est

(Sutton) Environ 200 personnes ont assisté samedi à la consultation publique - prise deux - sur les changements au règlement de zonage et de lotissement, à Sutton. Le premier essai avait dû être reporté en raison du manque d'espace et de la grande mobilisation de la population.

Cette fois, la majorité avait trouvé une place dans l'église Saint-André. Une halte-garderie bénévole a même été organisée pour permettre aux jeunes familles de s'y présenter.

Les modifications proposées par le conseil municipal concernent plusieurs articles, notamment la superficie minimale des terrains dans les secteurs de protection en altitude moyenne (zone PAM) et en zone rurale, la longueur permise pour les allées privées, le resserrement des normes pour la construction de ces allées, l'augmentation de la penci et des ajouts pour permettre des logements au centre-ville. Les raisons évoquées: faciliter le développement et l'apport de nouvelles taxes pour l'entretien des infrastructures, en plus de faciliter l'accès à la propriété aux familles.

«Je suis convaincu que personne ici ne veut devenir comme les Laurentides et nous sommes tous d'accord, par contre, nous ne voulons pas devenir comme la Gaspésie qui se vide tranquillement chaque année», a lancé le maire Louis Dandenault, devant les citoyens divisés

et avides de poser des questions et porter des commentaires.

Division

Il était clair en effet que les gens présents ne partageaient pas tous la même vision du développement de leur municipalité. Le directeur général de Sutton, Jean-François D'Amour, avait d'ailleurs dressé en début de rencontre une liste de règles de bienséance à respecter pour maintenir un certain décorum: ne pas applaudir et crier pour encourager ou décourager un intervenant, se limiter à un temps déterminé pour poser une question ou un commentaire, par exemple.

Mais dès les premières minutes, les applaudissements se sont faits entendre et plusieurs interventions du public ont dépassé le temps autorisé. Cependant, la direction a préféré ne pas faire respecter strictement ces règles.

La consultation a dû prendre une pause pour le dîner. En avant-midi, plus de vingt questions avaient été posées. En après-midi, tout autant de commentaires ont été entendus.

Les raisons du conseil sont louables, mais la méthode est inadéquate, a notamment souligné une citoyenne, Catherine Zellweger, qui propose plutôt que la superficie minimale d'une maison soit réduite. Selon cette dernière, c'est la construction de la maison qui coûte le plus cher, et non l'achat du terrain. En gardant les lots minimaux aussi grands, mais en permettant une maison plus petite, ça rend le tout plus accessible, ajoute-t-elle.

Reconnaissance du travail accompli

En cours d'assemblée, le maire Dandenault a reconnu le travail de l'ancien conseil municipal, qui a fait de Sutton un exemple en matière de protection forestière. «Personne au conseil actuel ne remet en question l'ensemble de ce travail. Par contre, après beaucoup de réflexions, après avoir écouté plusieurs personnes, nous croyons qu'il est temps de revoir certaines dispositions de ce règlement», a-t-il dit.

Questionné à ce sujet, il n'a pas été possible de savoir qui avait amené le sujet à la table des élus. M. Dandenault et l'urbaniste Réal Girard ont également reconnu ne pas avoir consulté d'experts, notamment sur le ruissellement des eaux autour des allées ayant une pente plus forte.

Lourd processus

Comme les modifications au règlement ne touchent pas le plan d'urbanisme, chaque amendement devrait faire l'objet d'une approbation des citoyens de la zone concernée et des zones contiguës. Il y aurait donc une possibilité de tenue de registres pour chaque point, ce qui rend le processus lourd. Une situation décrite par plusieurs citoyens. Ces derniers ont demandé au maire de déroger à la loi pour ne tenir qu'un registre, ce qui n'est pas possible légalement.

Si le conseil décide plutôt d'attendre pour apporter ces amendements dans le cadre de la révision de son plan d'urbanisme, en 2016, il pourrait n'y avoir la tenue d'un seul registre, a-t-on expliqué samedi. Une pétition a été remise samedi pour demander au conseil de procéder de cette manière.

«C'est pas moi qui vais prendre cette décision-là tout seul, c'est le conseil», a commenté le maire Dandenault.

Au lendemain de la consultation, ce dernier disait d'abord retenir, hier, que «la population est intéressée à Sutton».

«Évidemment, les gens sont préoccupés par ce qu'on veut faire, a-t-il ajouté. On ne veut pas que notre village meure. Et les gens aussi veulent garder les régions en hauteur protégées. C'est un on-going projet: on réfléchit, on prend des notes, on écoute les gens, il faut tout prendre ça en considération et je ne prends pas ces décisions-là tout seul. C'est pas une dictature ici.»

Abonnez-vous à La Voix de l'Est ou à LaVoixdelEstSurMonOrdi.ca (<http://www.lapresse.ca/abonnement/lavoixdelest/>)

